



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 053-215300724-20230615-2023_1506_075-DE

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Christelle BEAUDOUIN.

Présents : Mesdames Coralie GERAULT, Christelle BEAUDOUIN, Marie-Claude PIERRE, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Annabelle FOUQUET.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Mickaël DELAHAYE, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 7
Date convocation : 10/06/2023

N° délibération : 2023-1506-075

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire, informe le conseil municipal que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des créances suivantes :

- BUDGET ASSAINISSEMENT pour la somme de 717,38 €

Le conseil municipal, à la majorité et à main levée, n'approuve pas l'admission en non-valeur d'un montant de 717,38 € sur le budget assainissement.

- BUDGET COMMUNE pour la somme de 10,01 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les créances en non-valeur sur le budget COMMUNE qui se décompose comme suit :

CREANCIERS	MONTANT TTC
IMMOBILISER	9.90 €
CHIFFRE D'AFFAIRES	0.11 €

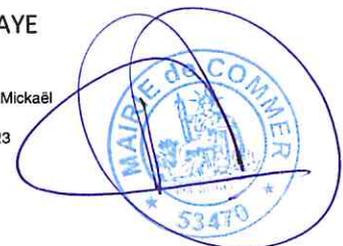
La secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 30/06/2023
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 053-215300724-20230615-2023_1506_076-DE

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Christelle BEAUDOUIN.

Présents : Mesdames Coralie GERAULT, Christelle BEAUDOUIN, Marie-Claude PIERRE, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Annabelle FOUQUET.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Mickaël DELAHAYE, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 7
Date convocation : 10/06/2023

N° délibération : 2023-1506-076

Objet : ALSH-validation des tarifs des sorties de juillet 2023

Aurore BIBRON, conseillère déléguée, présente l'ensemble des sorties que souhaite organiser la directrice du centre de loisirs pendant le mois de juillet 2023 ainsi que les tarifs correspondants :

	ZOO DE LA FLECHE		INTER CENTRE LA BAZOGE-MONTPINCON		SORTIE L'ANGE MICHEL	
	Commune	HC	Commune	HC	Commune	HC
QF<600	28 €	30 €	10 €	12 €	28 €	30 €
600<QF<900	30 €	32 €	12 €	14 €	30 €	32 €
QF>900	32 €	34 €	14 €	16 €	32 €	34 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les sorties proposées ainsi que les tarifs s'y rapportant.

La secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 30/06/2023
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 053-215300724-20230615-2023_1606_077-DE



L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Christelle BEAUDOUIN.

Présents : Mesdames Coralie GERAULT, Christelle BEAUDOUIN, Marie-Claude PIERRE, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Annabelle FOUQUET.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Mickaël DELAHAYE, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 12

Quorum : 7

Date convocation : 10/06/2023

N° délibération : 2023-1506-077

Objet : Désignation d'un référent déontologue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218),

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1^{er} dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local,

Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023 ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées un mandat d' élu local, ou n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 053-215300724-20230615-2023_1606_077-DE

Considérant l'accord de la personne désignée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée, le conseil municipal décide :

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Mme Emilie MOYSAN-JEANNARD est nommée en qualité de référent déontologue des élus, pour une durée prenant fin à l'expiration du mandant 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Article 2 : Modalités de saisine du référent

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité.

Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité - Confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 3 : Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

Article 4 : Rémunération du référent déontologue

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera versée par la commune selon des modalités à déterminer ultérieurement.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

La secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 06/07/2023
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 053-215300724-20230615-2023_1506_078-CC

SLOW

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Christelle BEAUDOUIN.

Présents : Mesdames Coralie GERAULT, Christelle BEAUDOUIN, Marie-Claude PIERRE, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Annabelle FOUQUET.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Mickaël DELAHAYE, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 7
Date convocation : 10/06/2023

N° délibération : 2023-1506-078

Objet : Installation de stores occultants – logement 1 rue des Tisserands

Stéphane MANCEAU, conseiller délégué, informe le conseil qu'il avait été omis, dans le devis de base de remplacement de fenêtres de toits au logement communal situé 1 rue des Tisserands, la pose de stores occultants.

Stéphane GILET, artisan, a réalisé un devis pour la pose de deux stores occultants qui s'élève à 604,70 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée, le conseil municipal valide le devis de Stéphane GILET pour la pose de ces deux stores occultants.

La secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 30/06/2023
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU **15 JUIN 2023**

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 053-215300724-20230615-2023_1506_079-DE

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Christelle BEAUDOUIN.

Présents : Mesdames Coralie GERAULT, Christelle BEAUDOUIN, Marie-Claude PIERRE, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Annabelle FOUQUET.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Damien COUILLEAUX, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Mickaël DELAHAYE, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : **14**
Conseillers présents : **12**
Quorum : **7**
Date convocation : **10/06/2023**

N° délibération : 2023-1506-079

Objet : location salle mairie à titre gracieux

Christelle BEAUDOUIN informe le conseil que la salle de la mairie a été louée le samedi 17 juin 2023 pour fêter les 100 ans de Madame Germaine BOUTRUCHE.

Pour cette occasion, il est proposé au conseil municipal que la salle de la mairie soit mise à disposition à titre gracieux à Madame Germaine BOUTRUCHE domiciliée à COMMER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée, le conseil municipal valide la mise à disposition à titre gracieux de la salle de la mairie à l'occasion des 100 ans de Madame Germaine BOUTRUCHE domiciliée à COMMER.

La secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 30/06/2023
Qualité : Maire de Commer